

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 20 décembre 2019

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 6 décembre 2019	

N° 9

Modification de la Chaine de Commandement

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 20 décembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRESENTS :

Membres ayant voix délibérative :

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, Mme LAGARDE, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, Mme PICARD, M. POUGET, Mme PRUNIER.

Membres ayant voix consultative :

- Mme BONY, Mme MALTRAIT, M. VIALLEFONT.
- Sapeurs-pompiers : Colonel Hors-Classe RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- Sapeurs-pompiers élus : Commandant CUBIZOLLES, Lieutenant GRIMALDI.

Membre de droit :

- Mme BAUDOUIN-CLERC, Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental ;

EXCUSES :

- Titulaires : M. BRUGIERE, M. BACQUET, M. DESFORGES, M. GRAND, M. GUILLAUME, M. PETEL, M. RODIER, M. VINZIO.
- Suppléants : M. BALDY, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET.
- Sapeurs-pompiers élus : Adjudant-chef BASSE, Sergent-chef BERARD, Sergent-chef BOREL, Lieutenant COLLAY, Commandant RODARY.

Le chapitre 5 de l'arrêté préfectoral du Règlement Opérationnel du SDIS en vigueur établit l'organisation du commandement des opérations de secours et précise en section 2 article 74 que le mode opératoire et les emplois sont déclinés en annexe de cet arrêté préfectoral.

Les évolutions règlementaires :

- mise en œuvre du chef de salle opérationnelle ;
- accessibilité aux fonctions de chef de groupe aux seuls officiers.

Ces évolutions engagent le SDIS à réviser la mise en œuvre actuelle.

Les mesures concernent autant les ressources pouvant tenir l'emploi, leur nombre et leur localisation, que le nombre de chaîne de commandement en vigueur.

Les mesures principales sont :

- la fin de fonctions des sous-officiers SPP dans les missions de chef de groupe ;
- la professionnalisation de la fonction de chef de salle opérationnelle ;
- la suppression de la chaîne de commandement de Cournon.

L'annexe 6 de l'arrêté préfectoral du Règlement Opérationnel du SDIS est révisée en prenant en compte les nouvelles évolutions règlementaires et est joint au présent dossier.

Cette évolution devra faire l'objet d'une approbation par arrêté de l'autorité préfectorale afin de remplacer l'annexe actuellement en vigueur.

Le présent dossier a fait l'objet d'une présentation en CCDSPPV, le jeudi 14 novembre 2019 et au comité technique le jeudi 21 novembre 2019.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue (2 votes contre), décide :

- **de valider de cette mise en œuvre.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 27 DEC. 2019


Le Président du Conseil d'administration
du Service Départemental d'incendie
et de secours du Puy-de-Dôme
Jean-Yves GOUTTEBEL